



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2022

Date de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 2 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN, Julien SEYSSEL

Représentés : Marcel CHRISTEL représenté par Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU représenté par Denis PHILIPPE, Bruno LÉOTIER représenté par Marie-Laure HRVOJ, Yohan MULLER représenté par Julien SEYSSEL

Absents excusés : Géraldine PÉRÉE, Anne-Josèphe CHARLOT, Vincent BLANCHOT

Secrétaire : Urbain VELUT

Secrétaire auxiliaire : Stéphanie KUSTERMANN

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du maire, le conseil municipal :

- approuve la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat ;
- accepte la création d'un emploi de gestionnaire administratif du service enfance jeunesse ;
- accepte la création d'un emploi d'agent de restauration polyvalent au service restauration scolaire à temps non complet ;
- approuve le projet éducatif territorial ;
- accepte d'offrir un présent au directeur de l'école primaire qui fait valoir ses droits à la retraite ;
- modifie le plan d'alignement de la rue du Bébé.

La délibération portant arrêt du PLU a été reportée à la prochaine séance du conseil municipal. Il est précisé que les raisons de ce report sont les suivantes :

- non transmission des remarques de la Chambre d'Agriculture – personne publique associée
- transmission tardive des remarques de la direction départementale des territoires
- la réunion publique n'a pas encore eu lieu et se tiendra le 27 juin à 14h.

Informations et questions diverses

Nicolas MENNETRIER :

- rappelle que la tenue des bureaux de vote fait partie du rôle des conseillers municipaux et qu'il a été difficile d'établir les tableaux de permanence pour les 12 et 19 juin. M. Jérôme indique que les services municipaux n'ont pas tenu compte des demandes formulées par les élus et demande à ce que les modifications nécessaires soient apportées.
- Informe le conseil de la signature contrat de maintenance informatique avec la société A2SI
- Informe le conseil de l'arrivée de Mme Marsat à l'accueil de la mairie en remplacement de Mme Caballero qui a formulé sa demande de mutation.
- Indique que le lieutenant de l'ouvèterie a détruit à tir 40 corneilles noires. L'opération sera renouvelée au printemps 2023.
- La reprise part TCM de la compétence eaux pluviales est aujourd'hui chiffrée à 28 929 € alors qu'il avait été annoncé 15 824 € en début d'année.

Christine ROBILLARD :

- participera à la réunion de la Commission locale des charges transférées à Troyes Champagne Métropole qui se tiendra avant la fin juin. La question se pose notamment sur le reversement de la taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération. En effet, la commune subit déjà un prélèvement sur les attributions de compensation, il est difficile de comprendre les motivations d'une compensation supplémentaire par le biais d'un transfert de tout ou partie des produits de la taxe d'aménagement. Mme Hrvoj précise qu'il s'agit notamment de financer le transfert de compétence des eaux pluviales. M. Philippe rappelle que le montant de la taxe d'aménagement est plus cher selon que l'on ait prévu un sous-sol ou non.

Mme Hrvoj :

- présente le diaporama et la vidéo du SDEDA expliquant l'évolution du prix de la taxe pour enlèvement des ordures ménagères TEOM. Les documents sont consultables sur le site de la mairie.
 - Rappelle l'article paru dans la presse dans lequel M. Farine, maire de Moussey, demandant le retrait du mâchefer utilisé pour construire la sous-couche de la rue de l'Ecole. En effet, le mâchefer contient de nombreux objets tranchants et polluants. Le mâchefer est issu de l'incinérateur Valaubia-Véolia et a été utilisé par l'entreprise Roussey.
 - La commission Cycle de l'eau s'est tenue à Troyes Champagne Métropole le 2 juin.
 - * Pour rappel, les deux exutoires d'eaux pluviales de la rue du Moulin sont faits. Un point sur l'étiage : le débit actuel de la Seine est de 8m³ par seconde, c'est à la limite du décrochage pour le canal (il faut tenir jusqu'au 30 juin pour que l'eptb relâche l'eau des lacs). La préfecture est optimiste et ne réagit qu'à partir de 4 m³ par seconde.
 - Le lac Seine est à 82 % (environ 182 millions de m³) de remplissage ce qui est bien inférieur à la normale. Actuellement les centrales nucléaires sont arrêtées pour moitié en raison du manque d'eau. Le syndicat des eaux, lors de la réunion du Territoire Nord du 16 mai, indique qu'à l'horizon 2050 malgré un niveau de précipitation équivalent, la sécheresse constatée d'avril à octobre entraînera beaucoup de ruissellement du à la forte densité des précipitations.
 - Au bord des cours d'eau, les frênes sont malades, il faut replanter pour éviter le réchauffement de l'eau afin d'éviter la prolifération d'algues et l'élévation de la température de l'eau qui sera létale pour les poissons. Mme Hrvoj remet des documents en fin de séance aux conseillers intéressés.
 - * Une visite de la station d'épuration de Barberey a eu lieu, à laquelle a également participé M. Philippe. Malgré les limites imposées au niveau du terrain d'assiette, la station est impressionnante. Il est rappelé qu'il faut arrêter de jeter dans les toilettes : protection hygiénique, lingettes etc.
 - Dans le cadre de travaux réalisés par la SNCF pendant 6 semaines, une entreprise fait du puisage sur les poteaux d'incendie pour des sondages au niveau des ouvrages d'art. Ce puisage était prévu mais devait initialement porter sur 10m³. Aujourd'hui une estimation rapide porterait plutôt sur 1 000 m³ si la cadence de pompage est la même pour les semaines à venir. Le Président du Conseil Politique de l'Eau a été alerté. Il sera difficile de facturer ce qui a réellement été pompé d'autant plus que les robinets sont mal fermés ce qui entraîne des fuites. La situation devient préoccupante sur le niveau de rendement du réseau d'eau potable qui est un élément essentiel pour toute demande de subvention auprès de l'AESN.
 - En termes de voirie, sur le hameau de Grange L'Evêque, il est signalé la dangerosité de la rue Symphal en raison notamment de son étroitesse. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec Mme Merlino, service local d'aménagement de l'Aube. Mme Hrvoj précise que la décision à prendre constitue un choix politique et qu'elle ne souhaite pas être tenue pour responsable en cas d'accident. Une description est faite des travaux possibles pour élargir les trottoirs. M. Philippe prend la parole et indique la forte progression de la circulation sur cette route alors que 2 camions ne peuvent se croiser, que la rue se trouve sur le trajet de bus et que le pôle Chanvre amplifie ce problème. Il rappelle qu'une poussette ne tient pas sur les trottoirs. Mme Hrvoj reprend la parole en rappelant que les trottoirs ne font que 70 cm.
 - M. le maire propose de faire appel au département pour le financement, ce à quoi Mme Hrvoj répond que leur "prestation" s'arrête aux panneaux d'agglomération.
- Mme Robillard indique qu'en tout état de cause, au préalable, il faut que les travaux soient chiffrés pour qu'une décision éclairée puisse être prise. M. Philippe abonde dans son sens en ajoutant qu'une solution technique chiffrée doit être trouvée.
- M. le maire indique qu'il est possible de décaler un autre projet de voirie et rappelle que la sécurité est sa priorité et non le confort. Il propose, pour exemple, de décaler les travaux de la rue de Montherlant.

Pascal GENET :

- informe le conseil de la tenue d'une commission enfance jeunesse le 14 juin à 18h30.
- Indique que le cirque s'installera du 10 au 17 juin et que la buvette sera tenue par l'APE.
- Informe le conseil de la tenue de la fête des écoles le 11 juin à l'école maternelle avec spectacle. La kermesse aura lieu après à 15h30. Il y aura également un spectacle avec des artistes en soirée.
- Une soirée ado qui débutera à 19h et finira à 23h est également organisée le 10 juin.
- Des travaux auront lieu cet été pour la nouvelle classe. Ils dureront environ 15 jours.
- Les effectifs prévus pour la rentrée scolaire 2022/2023 sont les suivants :

Classe	Effectifs
PS	24
MS	26 + 3 nouveaux inscrits
GS	29 + 1 nouvel inscrit Entre 12 et 15 iront dans la nouvelle classe avec les CE1
CP	20 + 1 nouvel inscrit
CE1	37
CM1	24
CM2	22 + 1 nouvel inscrit

Laurence FOURNIER :

- présente l'affiche qui sera imprimée et diffusée dans les commerces et sur les panneaux pour le 14 juillet. Les flyers seront distribués par les agents.
Le groupe de travail, un peu réduit, a choisi d'augmenter les prix car les derniers datent de 2019. Le tarif du menu est fixé à 4 € pour les habitants de la commune et 9 € pour les extérieurs.
Très peu d'élus se sont portés bénévoles jusqu'à présent. Faute de mobilisation complémentaire, il faudra peut-être faire appel aux agents municipaux par le biais d'heures supplémentaires ou à une entreprise extérieure.
- Rappelle la cérémonie du 18 juin, la rencontre interne des agents le 24 juin et la réception donnée à l'occasion des départs de M. Chantepedrix, directeur d'école et de Mme Lomon ATSEM, le 30 juin à 18h45.

Denis PHILIPPE :

- S'est rendu à une réunion au SPANC lors de laquelle il a été fait un point sur l'assainissement non collectif. Ce contrôle est obligatoire tous les 10 ans et revient à 136 € par fosse septique. Un contrôle est réalisé commune par commune et l'on constate qu'en moyenne 80 % des installations sont non conformes. Aucune sanction ne semble être appliquée si la mise en conformité n'est pas faite.
Certaines communes peuvent bénéficier d'aide mais ce n'est pas le cas de Saint-Lyé.
Grange L'Evêque devrait être contrôlé dans 8 ans mais si les travaux ne sont pas effectués, la question se pose de l'intérêt de ce contrôle.
- Mme Lallement, qui a organisé son spectacle grâce à la mise à disposition gracieuse du chapiteau de la mairie, présente ces remerciements au conseil ainsi qu'au service technique pour le montage et le démontage rapide.
- Signale un accident de bus scolaire survenu la semaine passée. Si en règle générale un accompagnateur, eu égard à l'âge des enfants transportés, ce n'était pas le cas ce jour-là. Il n'y a eu aucun blessé mais le bus a tout de même sauté un talus de 1 mètre environ.
- Informe le conseil que le SIRP a refusé de reconduire la convention « Musique en Othe » notamment car les élèves ne sont pas invités cette année.
- Informe le conseil de la mutation de M. Durando, agent technique, à la commune de Montgueux. Un rendez-vous aura lieu avec le maire de Macey pour discuter des modalités de recrutement.
- Signale que les travaux des vestiaires de Grange L'Evêque n'avancent pas, il faut relancer les entreprises en permanence sans grand succès.
- Indique que les travaux pour l'allée des caves sont en cours.
- Indique qu'il y a lieu de prévoir des travaux sur la rue Brassens l'année prochaine et de se renseigner si une subvention est possible ou non.
- Signale que le puisard rue de la Mare absorbe mal et que les eaux de pluie sont montées au-dessus du trottoir.
- Signale que la Newsletter n'arrive pas à Grange L'Evêque. Mme Fournier rappelle que le site est obsolète. Il est proposé de voir avec l'entreprise A2SI ce qu'il est possible de faire.

Valérie PELLERIN :

- Demande si le stade est réduit en raison de la descente de charpente des vestiaires : non les travaux sont en cours.

Laurent JEROME :

- se dit très déçu qu'il n'y ait pas eu d'annonce plus tôt sur le 14 juillet. Dans la mesure où aucune information n'a été donnée pour savoir si cette manifestation était maintenue, certaines personnes ne se déplaceront pas.

Véronique STOLTZ :

- informe le conseil de l'annulation du voyage à la Motte Tilly.
- Indique qu'une réflexion est en cours sur la préparation d'ateliers à la rentrée de septembre.
- Souhaite qu'un arrêté de principe soit pris.
- Indique que le colis des aînés sera évoqué lors de la réunion jeudi 9 juin.
- Informe le conseil de la mise en place d'une pré-inscription aux ateliers afin de pouvoir procéder à l'annulation si le nombre de participant est insuffisant.
- Indique que le club Myosotis devait voir en mairie avec les services de la mairie ce qu'il y a à déménager et s'informer du nombre de clés possibles. Elle informe le conseil que ce club souhaite disposer de la salle Mariette Beaugrand tous les mardi après-midi et le jeudi de manière ponctuelle. Les animations lyotaines donneront également rapidement les créneaux qu'ils souhaitent réserver.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 14.



Le Maire,

Nicolas MENNETRIER